

Nombre de Membres du Bureau : 17

Nombre de Membres présents : 10

Qui ont pris part à la délibération : 13

Objet de la délibération :

Séminaire National SAGE 2022 à Lille du 3 au 5 octobre 2022 : prise en charge des frais liés au déplacement de Mme BEVIERE, Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce

Date de la Convocation :
30 août 2022

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le 15 septembre à 17 heures 30 le bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à PITHIVIERS sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

Etaient présents : Mesdames BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, Messieurs BERTHELOT, BOURGEOIS, COULON, GUERINET, ROUSSEAU

Excusés : Mme PAILLOUX, Messieurs BARJONET, BRISSON, BRUNEAU, GAURAT, PICAULT, POINCLOUX

Pouvoirs :

M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. GUERINET Patrick
Mme PAILLOUX Patricia donne pouvoir à Mme CHARVIN Evelyne
M. PICAULT Antoine donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200079903-20220915-DELIB262022-DE

Le Bureau du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu la délibération n°15/2020 du Comité syndical en date du 21 septembre 2020, donnant délégation de pouvoirs au Bureau du PETR et à la Présidente,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés, modifié par l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2022,

Vu la délibération du 23 mai 2003 par laquelle, sur demande de la Commission Locale de l'Eau, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais accepte de devenir structure porteuse du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux),

Considérant l'élection de Mme BEVIERE Monique à la Présidence de la CLE du SAGE Nappe de Beauce,

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 11 juin 2013, approuvant le SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques associés,

Considérant le contexte climatique qui impacte fortement la gestion de l'eau et la nécessité des mesures à prendre,

Entendu l'exposé du Vice-Président du PETR,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Mme BEVIERE, Présidente de la CLE du SAGE Nappe de Beauce, à participer au séminaire SAGE qui se tiendra du 3 au 5 octobre 2022 à Lille.

Article 2 : de rembourser à l'intéressée les frais liés à sa participation à ce séminaire.



Certifié conforme au registre des délibérations,

Le Vice-Président,

Patrick GUERINET

Certifie exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 19 septembre 2022 et de sa publication le 19 septembre 2022 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).